

**Service instructeur**

Service du Développement Economique,  
de l'Enseignement Supérieur et du Tourisme

N° 29/118-07

**Service consulté**

ADT  
Mission des Grands Equipements

**AIDE DU DEPARTEMENT AU TOURISME FLUVIAL**

Résumé : *Il est proposé d'accorder à la CCI Sud Alsace Mulhouse une subvention à hauteur de 24 000 € pour l'aménagement d'un embarcadère dans le quartier de la gare centrale à MULHOUSE.*

Dès 1986, le Conseil Général a mis en place une politique de soutien en faveur du tourisme fluvial qui a déjà bénéficié aux relais nautiques de KEMBS et de DANNEMARIE, aux ports de plaisance de COLMAR et de MULHOUSE ainsi que pour l'installation d'un embarcadère flottant pour bateaux à passagers au Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach.

A ce jour, le port de plaisance de MULHOUSE, d'une capacité de 34 anneaux et dont la Chambre de Commerce et d'Industrie Sud Alsace Mulhouse (CCISAM) est concessionnaire, n'est pas adapté à recevoir de manière régulière une activité de transport de passagers au vu des aménagements en place.

Afin d'étendre et d'améliorer les prestations portuaires, la CCISAM a pris la décision de porter le projet de création d'un embarcadère/débarcadère à proximité du bassin du port, dans le quartier de la gare centrale dans un secteur en surlargeur du canal du Rhône au Rhin, à hauteur du Musée d'Impression sur Etoffes.

L'emplacement est idéal sur le plan touristique, à proximité de la gare, du centre ville et de l'office de tourisme notamment.

L'investissement dans ce cadre devrait redynamiser l'activité de transport de passagers au départ de MULHOUSE et avoir ainsi des conséquences positives sur le tourisme en direction du Sundgau notamment.

Le coût de l'investissement est estimé à 120 000 € HT et serait donc éligible, selon les critères en vigueur à ce jour, à une aide de 20 % du Département, soit 24 000 €.

Les financements sollicités dans ce cadre sont les suivants :

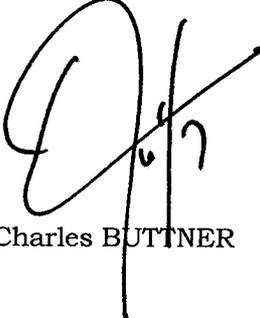
Région Alsace :	35 %	soit	42 000 €
Conseil Général du Haut-Rhin :	20 %	soit	24 000 €
Ville de Mulhouse :	25 %	soit	30 000 €
Autofinancement CCISAM :	20 %	soit	24 000 €
Total :	100 %		120 000 €

Cet aménagement devrait ainsi contribuer de manière concrète au développement du tourisme fluvial dans ce secteur.

En conclusion, il vous est proposé :

- de donner votre accord sur l'attribution d'une aide de 24 000 € à la Chambre de Commerce Sud Alsace Mulhouse pour les travaux d'aménagement d'un embarcadère/débarcadère sur le port de plaisance de MULHOUSE ;
- de prélever les crédits les crédits sur l'enveloppe 98009, chapitre 204, nature 20418, fonction 94, programme F041 du budget départemental

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER